

Le Chasseur Vosgien

n° 22 - 2026

ASSEMBLEE GENERALE

18 AVRIL 2026



Photo Axel DURAND

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES VOSGES
21, Allée des Chênes - ZI La Voivre – BP 31043 - 88051 EPINAL Cedex 9
Tél. 03 29 31 10 74 – mail : fdc88@chasseurdefrance.com

SOMMAIRE

- Le mot du Président.....	3
- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale	4
- Les Résolutions de l'Assemblée Générale	5
- Les Bilans Comptables 2024/2025 et le Projet de Budget	8
- La Commission Petit Gibier	12
- La Commission Environnement	14
- La Commission Grand Gibier.....	16
- Le Bilan départemental des Attributions/Réalisations	18
- La Commission Dégâts.....	20
- La Commission Animations et Communication.....	22
- La Commission Antibraconnage et Formations	24
- L'Association Départementale des Gardes-Chasse Particuliers.....	25
- L'Association pour la Gestion et l'Amélioration du Grand Gibier	26
- L'Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge.....	27
- L'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges.....	28
- L'Association des Piégeurs Régulateurs Agréés des Vosges	29
- Le Club National des Bécassiers Antenne Vosges	30
- L'Association des Dianes Vosgiennes.....	31

LE MOT DU PRESIDENT



Amis Chasseurs et Chasseresses,

La Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges a souhaité mettre à votre disposition ce Chasseur Vosgien dans lequel vous pourrez retrouver tous les éléments évoqués dans notre Assemblée Générale 2026.

Dans ce fascicule sont décrits également l'ensemble des activités des commissions fédérales et des Associations spécialisées départementales. Vous pourrez lire notamment une synthèse des différents dossiers en cours ainsi que les différents éléments se rapportant à la comptabilité de la Fédération et au déroulement de l'Assemblée Générale.

Bonne lecture à tous et bien cordialement en Saint-Hubert.

Le Président,

Frédéric TISSIER



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 18 Avril 2026

ORDRE DU JOUR

- Accueil,
- Minute de silence pour tous nos amis disparus en 2025/2026,
- Choix de la commission vote,
- Choix du bureau de l'Assemblée Générale,
- Cooptation au sein du conseil d'administration de Monsieur Arnaud GROSSI et Madame Amélie GEORGES,
- Rapport du Président de séance sur la gestion, la situation morale et les activités de la Fédération,
- Rapport de Monsieur Hervé DUVALLET, Manager du cabinet In Extenso-Experts-comptables, sur les comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges clos le 30.06.25,
- Bilan 2024/2025,
- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées et décisions à cet égard,
- Approbation des comptes de la Fédération Départementale des Chasseurs des Vosges,
- Affectation des résultats des deux services,
- Cotisations 2026/2027,
- Projet de budget 2026/2027,
- Dates d'ouverture et de fermeture 2026/2027,
- Remises des récompenses.

Résolutions de l'Assemblée Générale de la FDCV du 18 Avril 2026

- RESOLUTION N° 1** : Choix du bureau de l'Assemblée Générale.
- RESOLUTION N° 2** : Ratification de la cooptation au sein du conseil d'administration de Monsieur Arnaud GROSSI représentant le secteur Remiremont-Plombières les Bains, sous-massifs 6A-6B-6C-13A, et Madame Amélie GEORGES représentant le secteur Provençères-Senones, sous-massifs 10A-10B.
- RESOLUTION N° 3** : Adoption du rapport moral et d'activité du Président.
- RESOLUTION N° 4** : Rapport du Commissaires aux comptes sur les comptes clos au 30 juin 2025, approbation des conventions visées à l'article L612-5 du Code de Commerce. Par ailleurs, le mandat du Commissaire aux comptes de la Société NEXIOM AUDIT vient à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de ce jour, il vous est proposé de la renouveler pour une nouvelle période de six (6) exercices, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2031.
- RESOLUTION N° 5** : Approbation des comptes de l'exercice 2024/2025 et quitus au trésorier.
- RESOLUTION N° 6** : Affectation du résultat positif du « service général » aux « autres réserves » pour un montant de 218 467,00€ de l'exercice 2024/2025.
- RESOLUTION N° 7** : Affectation du résultat positif du « service dégâts de gibier » aux « autres réserves » pour un montant de 58 628,08€ de l'exercice 2024/2025.
- RESOLUTION N° 8** : Dans le bilan du service général, reclassement des réserves immobilisées aux réserves disponibles pour 19 425,38€ de l'exercice 2024/2025.
- RESOLUTION N° 9** : Maintien du montant du Timbre Grand Gibier à 30€.
- RESOLUTION N° 10** : Maintien du montant de la taxe hectare à 400 000€.
- RESOLUTION N° 11** : Approbation du malus à 65 000€.
- RESOLUTION N° 12** : Conformément à l'indexation Nationale :
- Augmentation du montant de la vignette fédérale à 100.71€, (dont 0,30€ pour la Fondation Nationale des Habitats).
 - Augmentation de la vignette fédérale à 50.36€ pour un permis de 9 jours.
 - Augmentation de la vignette fédérale à 25.18€ pour un permis de 3 jours.
- RESOLUTION N° 13** : Maintien du montant de l'adhésion obligatoire à 66€.
- RESOLUTION N° 14** : Maintien du montant de la contribution plan de chasse à 70€.
- RESOLUTION N° 15** : Maintien du prix matériel des bracelets à 3€.
- RESOLUTION N° 16** : Montant des cotisations fédérales par bracelet :
- Sanglier : 22€ soit un total de 25€,
 - Chevreuil : 22€ soit un total de 25€,
 - Cerf : 72€ soit un total de 75€,
 - Chamois : 22€ soit un total de 25€,
- RESOLUTION N° 17** : Montant du prix du bracelet Sanglier à 25€ en cas d'attribution complémentaire.
- RESOLUTION N° 18** : Maintien du montant des cotisations « contrat de service » :
- 0,10€/HA de bois
 - 0,09€/HA de plaine
 - 1,23€/HA ou KM d'eau.

RESOLUTION N° 19 : Maintien du montant des frais de dossier guichet unique à 2€ pour les validations départementales annuelles ou temporaires (porté à 5€ pour les validations nationales, conformément aux décisions du Congrès de la FNC).

RESOLUTION N° 20 : Conformément aux mesures de non-concurrence de la FNC : maintien du tarif de l'assurance proposée par la Fédération à 22€ dont 4,50€ de frais de gestion reviennent à la Fédération.

RESOLUTION N° 21 : Approbation du projet de budget 2026/2027.

RESOLUTION N° 22 : Adoption des propositions de dates d'ouverture et de fermeture de la chasse :

DATES D'OUVERTURE ET DE FERMETURE DE LA CHASSE

Les dates que nous allons soumettre à votre approbation sont des propositions que nous ferons ensuite valider à la prochaine Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage.

- Ouverture générale : 20 SEPTEMBRE 2026
- Fermeture générale : 28 FEVRIER 2027



GROS GIBIER

Sanglier :

Chasse individuelle et silencieuse du 01/06/2026 au 28/02/2027

Chasse en battue uniquement en plaine du 01/08/2026 au 31/08/2026

Chasse en battue du 01/09/2026 au 31/01/2027

Chasse en battue du 01/02/2027 au 28/02/2027 pour tous les sous massifs sauf les 11A, 11B, 12B, 13B, 13C, 13D, 13E, 13F et 13G.

Rappel : en plaine = en plaine ou dans les boqueteaux d'une surface inférieure à 15 hectares non attenants à un autre massif boisé.

Cerf :

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf, uniquement pour les détenteurs d'un bracelet cerf mâle, du 01/09/2026 au 30/09/2026

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce cerf du 01/10/2026 au 28/02/2027

Chasse en battue du 15/10/2026 au 31/01/2027

Chasse en battue du 01/02/2027 au 28/02/2027 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chevreuril :**

Chasse individuelle et silencieuse du brocard du 01/06/2026 au 14/08/2026

Chasse individuelle et silencieuse du 15/08/2026 au 28/02/2027

Chasse en battue du 20/09/2026 au 31/01/2027

Chasse en battue du 01/02/2027 au 28/02/2027 pour tous les massifs sauf les 10 – 11 – 12 & 13.

- **Chamois :**

Chasse individuelle et silencieuse du 01/09/2026 au 28/02/2027

- **Daim :**

Chasse individuelle et silencieuse de l'espèce daim du 01/09/2026 au 28/02/2027

PETIT GIBIER

Sur tout le département :

Rappel : Pour les espèces faisan commun et obscur, perdrix grise, lièvre d'Europe et lapin de garenne, seuls les détenteurs d'une attribution dans le cadre du plan de gestion petit gibier, peuvent les chasser.

- **Faisans (commun, obscur) :**

Coq : tous les jours du 20/09/2026 au 31/01/2027

Poule : tous les jours du 20/09/2026 au 30/09/2026

- **Faisan vénéré :**

Tous les jours du 20/09/2026 au 31/01/2027

- **Perdrix Grise :**

Tous les jours du 20/09/2026 au 30/09/2026

- **Perdrix Rouge :**

Tous les jours du 20/09/2026 au 31/01/2027

- **Lièvre :**

Tous les jours du 10/10/2026 au 01/11/2026

- **Lapin de garenne :**

Tous les jours du dimanche 20/09/2026 au 28/02/2027

POUR LES OISEAUX DE PASSAGE : se référer à l'arrêté ministériel.

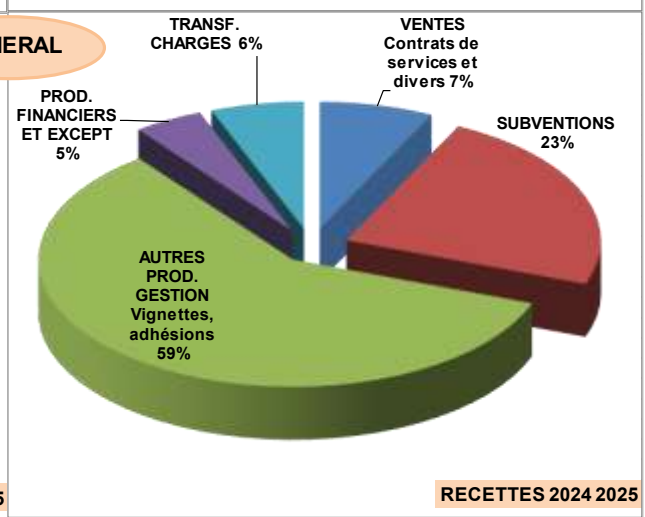
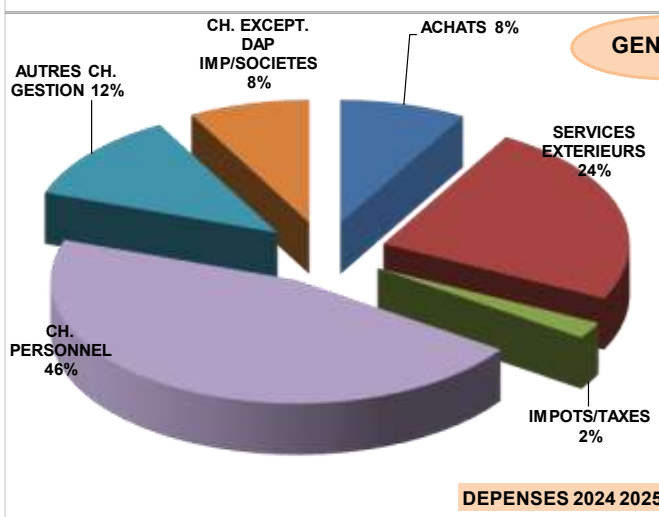
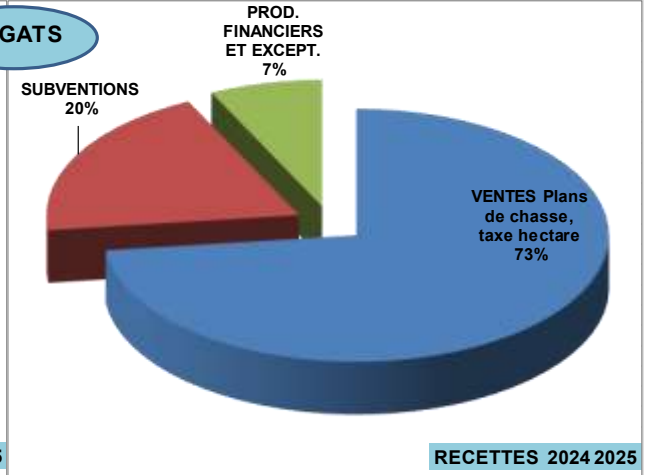
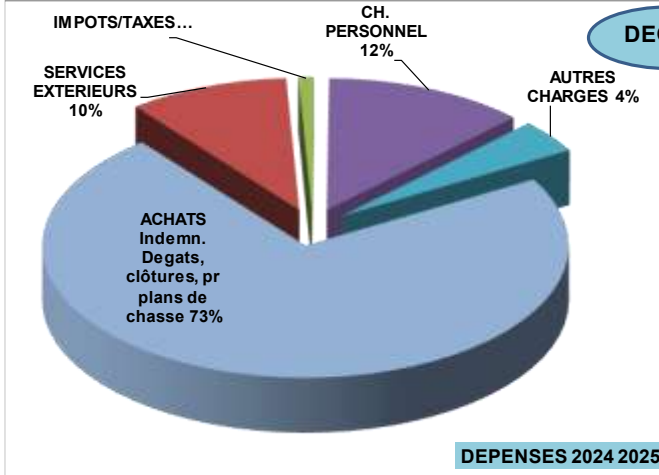


COMPTES ANNUELS AU 30/06/2025

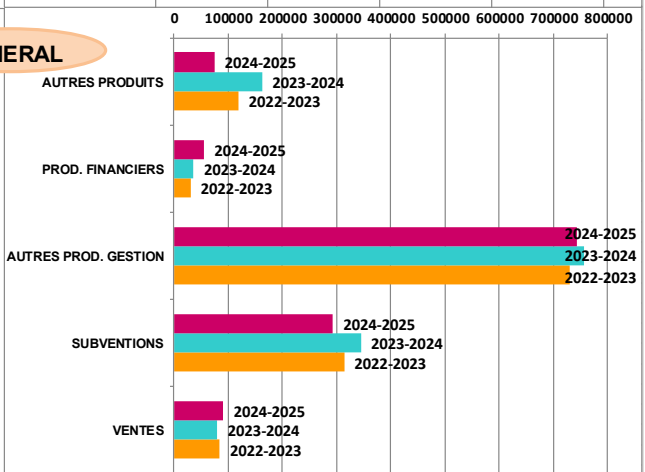
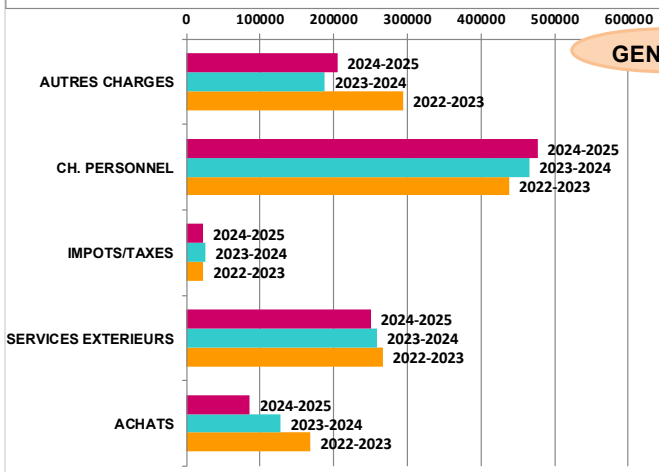
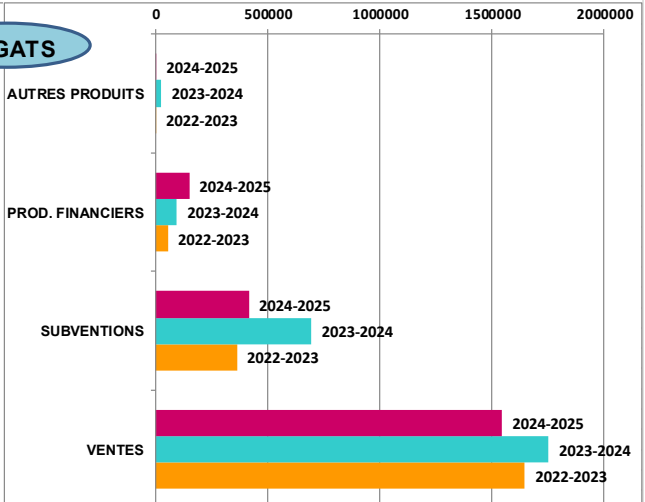
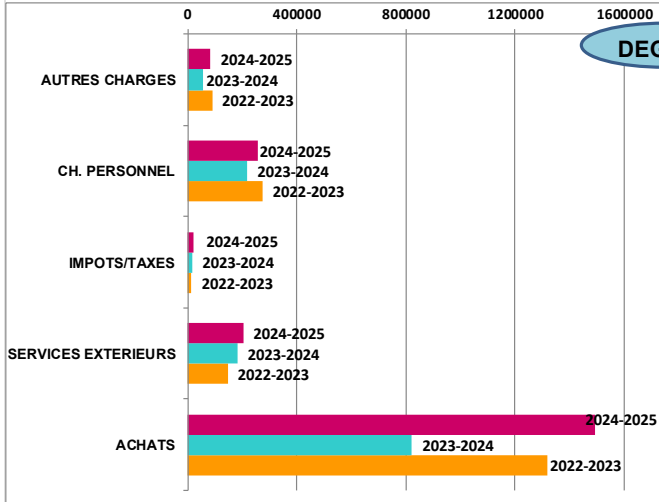
COMPTE DE RESULTAT 2024/2025 (COMPARAISON REEL/BUDGET)

	Intitulés des comptes	Total 2024/2025		"Service général"		"Service dégâts"	
		Budget	Réel	Budget	Réel	Budget	Réel
CHARGES	ACHATS	1 647 100	1 578 192	101 300	86 324	1 545 800	1 491 868
	601 (Indemnisation dégâts de gibier)	1 400 000	1 325 823			1 400 000	1 325 823
	606 (Eau, élec, carburant, bracelets, consommables)	116 400	114 627	53 400	57 279	63 000	57 348
	607 (Aménag. Cynég., clôtures, ...)	130 700	137 742	47 900	29 045	82 800	108 697
	SERVICES EXTERIEURS	78 000	88 367	62 600	69 591	15 400	18 776
	613 (locations)	19 000	29 711	15 000	22 733	4 000	6 978
	615 (Ent., réparations biens, maintenance)	33 500	31 680	25 000	23 000	8 500	8 680
	616 (Assurances)	11 000	5 015	9 000	4 012	2 000	1 003
	618 (Autres dépenses, études, ...)	14 500	21 961	13 600	19 846	900	2 115
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	354 700	364 909	154 750	180 440	199 950	184 469
	622 (Honoraires divers et estimateurs)	139 000	150 104	30 000	43 959	109 000	106 145
	623 (expo, réunions, Bulletin fédéral, imprimés)	40 500	43 512	30 800	35 855	9 700	7 657
	624-625 (Fr. déplacements divers)	103 700	98 836	40 700	42 738	63 000	56 098
	626 (Téléphone et affranchissements)	38 500	31 068	23 000	21 960	15 500	9 108
	627 (services bancaires)	5 500	5 052	4 500	4 284	1 000	768
	628 (cotisations FNC, FRC et assoc. divers)	27 500	36 337	25 750	31 643	1 750	4 694
	IMPOTS, TAXES ET VERSTS ASSIMILES	49 800	42 207	32 705	22 710	17 094	19 497
	631 (Charges fiscales s/ salaires)	32 569	30 515	20 302	13 941	12 267	16 574
	633 (Form. Continue)	5 430		3 603		1 827	
	635 (Impôts divers)	11 800	11 692	8 800	8 769	3 000	2 923
	CHARGES DE PERSONNEL	774 212	731 430	514 607	476 385	259 605	255 045
	AUTRES CHARGES GESTION COURANTE	141 450	162 036	105 350	122 197	36 100	39 839
CHARGES EXCEPTIONNELLES		8 191		6 143		2 048	
DOTATIONS AMORTIS. ET PROVISIONS	48 596	76 997	38 877	67 923	9 719	9 074	
IMPÔTS SUR LES BENEFICES (Imp. s/ Sociétés)	12 000	41 851		8 618	12 000	33 233	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 105 858	3 094 180	1 010 189	1 040 331	2 095 668	2 053 848
PRODUITS	VENTES	1 600 550	1 635 116	68 550	91 274	1 532 000	1 543 841
	701 (Taxe à l'hectare, taxe PC, bracelets, ...)	1 448 480	1 452 350			1 448 480	1 452 350
	706 (Px matériel PC, fr. dossiers GU, contrats serv.)	132 020	142 071	48 500	50 580	83 520	91 491
	707 (Ventes petits matériels, documentations, ...)	10 050	19 517	10 050	19 517		
	708 (Ins. Form PC, part. réunions, prod. annexes)	10 000	21 178	10 000	21 178		
	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	686 391	709 744	146 417	293 662	539 974	416 082
	743 (Subv. Guichet unique et divers)	536 845	67 128	67 600	67 128	469 245	
	746 (Subventions FNC, Subvention biodiversité)	146 546	288 279	75 817	217 550	70 729	70 729
	748 (Autres subventions)	3 000	354 337	3 000	8 984		345 353
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	746 350	743 705	746 350	743 705		
	756 (Vignette fédérale, adhésions)	638 450	628 656	638 450	628 656		
	758 (R.C. chasse, D.I. tribunaux, prod. gestion divers)	107 900	115 049	107 900	115 049		
	PRODUITS FINANCIERS	50 000	205 208		55 170	50 000	150 038
PRODUITS EXCEPTIONNELS		907		367		540	
REPRISE SUR AMORT. ET PROVISIONS		49 248		49 248			
TRANSFERTS DE CHARGES	3 400	27 347	2 000	25 371	1 400	1 976	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		3 086 691	3 371 275	963 317	1 258 798	2 123 374	2 112 476
RESULTAT		-19 166	277 095	-46 872	218 467	27 706	58 628

DEPENSES ET RECETTES 2024 - 2025



EVOLUTION DEPENSES ET RECETTES 2022-2023 A 2024-2025



COMPTES ANNUELS AU 30/06/2025

BILAN 2024/2025

POSTES DU BILAN		30 juin 2025	30 juin 2024
ACTIF	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES <i>(Logiciels)</i>		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 381	169 195
	Terrains	10 995	14 910
	Constructions	38 335	44 771
	Inst. Techniques, Matériels et outillages	23 129	19 649
	Autres immobilisations corporelles	116 162	89 865
	Immobilisations corporelles en cours	11 760	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES <i>(Parts Sté Chasseurs de l'Est, ...)</i>	53 087	53 060
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE	253 468	222 255
	AUTRES CREANCES <i>(Clients, produits à recevoir, ...)</i>	578 546	682 860
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT <i>(SICAV, Bons de caisse, ...)</i>	4 390 677	4 608 877	
DISPONIBILITES <i>(Solde des comptes bancaires courants et de la caisse)</i>	3 279 061	2 654 367	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE <i>(Charges réglées mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	188 865	167 369	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	8 437 149	8 113 474	
TOTAL ACTIF		8 690 617	8 335 729
PASSIF	FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
	RESERVES	6 093 809	4 503 356
	RESULTAT DE L'EXERCICE <i>(Bénéfice ou perte)</i>	277 095	1 590 452
	SUBVENTIONS D'INVEST. S/ BIENS NON RENOUV.		277
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	6 370 904	6 094 085
	FONDS DEDIES	32 510	16 776
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	104 172	105 728
	TOTAL PROVISIONS ET FONDS DEDIES	136 682	122 504
	DETTES		
	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-	-
AUTRES DETTES <i>(Fournisseurs, Congés à payer, org. Sociaux, Etat, ...)</i>	818 401	674 085	
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE <i>(Produits perçus mais qui concernent l'exercice suivant)</i>	1 364 630	1 445 055	
TOTAL DETTES	2 183 031	2 119 140	
TOTAL PASSIF		8 690 617	8 335 729
DETAIL DES RESERVES		30 juin 2025	30 juin 2024
RESERVES IMMOBILISEES	138 082	163 798	
RESERVES PROJET ASSOCIATIF	103 872	103 872	
RESERVES SERVICE GENERAL	2 699 488	2 358 958	
RESERVES SERVICE DEGATS DE GIBIER	3 152 366	1 876 728	
REPORT A NOUVEAU SERVICE GENERAL			
REPORT A NOUVEAU SERVICE DEGAT			
TOTAL RESERVES	6 093 808	4 503 356	

BUDGET 2026/2027

	Intitulés des comptes	BUDGET TOTAL	BUDGET "SERVICE GENERAL"	BUDGET "SERVICE DEGÂTS"
CHARGES	ACHATS	1 923 250	141 600	1 781 650
	Indemnisation dégâts	1 600 000		1 600 000
	Fournitures divers et form. PC, carburant, bracelets, etc...	115 100	54 600	60 500
	Achats divers (dont clôtures, aménag. cynégétiques...)	208 150	87 000	121 150
	SERVICES EXTERIEURS (dont locations, maintenances div., assurances,...)	77 100	58 900	18 200
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	424 400	176 250	248 150
	Honoraires divers (fr. estim. dégâts, analyses, avocats, ...)	167 300	41 100	126 200
	Frais expo., annonces presse, bulletin fédéral, etc...	41 400	31 200	10 200
	Fr. déplacements divers (fr. dépl. estim. dégâts, form. PC...)	139 700	44 700	95 000
	Fr. Téléphone, affranchissements	34 000	23 000	11 000
	Services bancaires	5 500	4 500	1 000
	Cotisations	36 500	31 750	4 750
	IMPÔTS ET TAXES	51 301	33 681	17 619
	CHARGES PERSONNELS (Salaires et charges)	817 704	545 971	271 733
	AUTRES CH. GESTION COURANTES	151 950	112 450	39 500
	Subventions divers organismes, associations,...	61 700	22 200	39 500
	Autres charges (Assurances chasses, divers ...)	90 250	90 250	
	CHARGES FINANCIERES	15 000	12 000	3 000
	DOTATIONS AMORT. PROVISIONS	95 945	76 756	19 189
	IMPÔTS SUR LES BENEFCES	26 400	9 600	16 800
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES		3 583 049	1 167 208	2 415 841
PRODUITS	VENTES	1 573 290	85 540	1 487 750
	Plans de chasse et taxes associées	1 399 700		1 399 700
	<i>Dont</i> (Timbre départemental Grand Gibier)	69 000		69 000
	(Taxe à l'hectare)	400 000		400 000
	(Malus taxe à l'hectare)	65 000		65 000
	(Taxe plan de chasse)	70 000		70 000
	(Dispositifs de marquage)	795 700		795 700
	Récup. Frais divers, cont. Services	136 890	48 840	88 050
	Ventes diverses (pancartes, matériels, manuels PC, ...)	16 700	16 700	
	Autres produits annexes	20 000	20 000	
	SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT	178 026	107 297	70 729
	AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	739 225	739 225	
	Adhésions, timbre fédéral	628 225	628 225	
	Divers (R.C. chasse, D.I. tribunaux, divers, ...)	111 000	111 000	
	PRODUITS FINANCIERS	110 000	40 000	70 000
TRANSFERTS DE CHARGES	2 400	2 000	400	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS		2 602 941	974 062	1 628 879
RESULTAT		-980 108	-193 146	-786 962

COMMISSION PETIT GIBIER

Président de la Commission : Denis VAUTRIN

Membres : Damien DURAND, Michel JOLY, Jérôme THOMAS, Franck FREMIOT, Marie-Josèphe KINZELIN (CNB88), Corinne BARNET, Nicolas BRETON, Théo LAFOSSE

La commission s'est réunie le 28 octobre 2025 pour étudier les dossiers de demandes de subventions et affiner le projet départemental Faisan.

• Bilan des couverts favorables à la faune (cultures à gibier) :

Ces cultures sont réalisées par les Sociétés de chasse, sur des parcelles non agricoles, dans le cadre d'un contrat avec la FDCV. Les chasseurs sont libres du choix de leur couvert.

En 2025, les cultures à gibier ont représenté 24.39 ha engagés dans 13 contrats :

- Petit Gibier et fleurs : 7.32 ha (mélanges céréales, fourrage et fleurs pour lièvres et faisans)
- Grand Gibier : 17.07 ha (maïs)

La Commission a souhaité revoir l'aide forfaitaire annuelle pour la réalisation de ces cultures, fixant l'aide à 415€/ha pour le couvert Maïs et 350€/ha pour les autres couverts.

En 2025, la réalisation de ces couverts cynégétiques en faveur du petit et du grand gibier a été subventionnée par la FDCV à hauteur de 9208.55 € pour les cultures, les semences de fleurs pour les cultures avaient été achetées en 2024.

• Les actions de repeuplement des Sociétés de chasse :

La commission a étudié quelques dossiers de demande de subventions concernant des opérations de repeuplement en faisans communs.

1 seul GIC a bénéficié de subventions pour un montant total de 3.048,42€ :

- GIC de Dompaire : actions sur le faisan
 - Action du GIC : construction de 2 cages à corbeaux
 - Aménagement de la Sté des Gouys (Renauvoid) : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 499.25€
 - Aménagement de la Sté de Girancourt : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 1.570,22€
 - Aménagement de la Sté de Hagécourt-Rancourt : nourriture, piégeage pour une aide de 150€ et un repeuplement à venir au printemps 2026
 - Aménagement de la Sté de Sanchev : repeuplement, nourriture, piégeage pour une aide de 608,95€
 - Aménagement de la Sté de Dommartin aux Bois : nourriture, piégeage pour une aide de 110€
 - Aménagement de la Sté de Damas et Bettégney : nourriture, piégeage pour une aide de 110€



• Les prélèvements et la gestion du petit gibier :

1074 demandes ont été traitées en 2025/2026 dans le cadre du plan de gestion petit gibier pour une attribution totale de :

- 1415 Lièvres
- 20 Lapins de Garenne
- 1904 Faisans
- 343 Perdrix Grises

Dans le cadre du suivi des populations de lièvre et des comptages petit gibier réalisés dans les GIC, la commission a versé une subvention de 20€ par circuit afin de dédommager les conducteurs. Cette aide s'est élevée à un total de 2880€ en 2025 pour 36 circuits.

- **Projet départemental Faisan :**

La commission a acté la volonté de travailler sur un projet Petit Gibier départemental « Faisans » et un budget spécifique a été voté en 2024 afin de développer celui-ci à partir de cette année 2025. Un périmètre de lancement a été défini afin de servir de vitrine pour ensuite pouvoir sensibiliser plus largement les sociétés de chasse.

Une convention et un cahier des charges sont en cours de rédaction afin de définir les actions qu'il sera possible d'engager et les aides qui seront apportées par la FDCV en fonction des aménagements réalisés par les sociétés de chasse.

- **Le Challenge National des Chasseurs de France (anciennes Journées St Hubert) :**

Elles se sont déroulées le 4 octobre 2025 sur le territoire de la société d'Hagécourt - Rancourt. 10 binômes chiens – chasseurs, ont pu travailler lors de cette épreuve sur faisans.

Le département a également accueilli 24 duos qui ont participé à la finale régionale Grand Est du Challenge, le 15 novembre 2025, sur les territoires de 3 sociétés de chasse : Gircourt-les-Vièville, Savigny et Xaronval. 12 juges venus de toute la région ont pu évaluer les parcours de nombreux couples avec des jeunes chasseurs, des chasseresses, des archers accompagnés de chiens d'arrêt (setter anglais, irlandais, gordons ou encore épagneuls) mais également des chiens leveur avec des cockers spaniel ou des springers.

- **Les suivis Avifaune :**

La FDCV réalise plusieurs types de suivi sur les oiseaux :

- Bécasse des bois : poursuite des opérations de capture et baguage durant l'hiver, ainsi que le suivi à la croule par comptages au printemps.
- Poursuite des sorties de capture et baguage de Bécassines et d'Alouettes durant la migration hivernale.
- Suivi hivernal des anatidés : depuis plus de 10 ans, ces suivis sont réalisés mensuellement tous les hivers sur 7 plans d'eau répartis sur l'ensemble du département afin de suivre la présence des oiseaux d'eau.
- Suivi STOC – SHOC : dans le cadre d'un dossier d'écocontribution, la FDCV s'est investie dans le suivi des oiseaux communs. Ces relevés au chant se font sur 8 sites répartis dans le département. Ces 2 protocoles permettent de suivre les populations nicheuses et hivernantes.



COMMISSION ENVIRONNEMENT

Président de la Commission : Jean-Jacques CLAUDE

Membres : Jean-Pierre BRIOT, Jérôme THOMAS, Amélie GEORGES, Corinne BARNET, Vincent CANIVET

L'année écoulée fut riche en rencontre et en travail et le rythme effréné des réunions est toujours d'actualité.

Les actions principales en 2025/2026 :

- **Le Plan National d'Actions Lynx et le projet ECOLYNX :**



Le massif des Vosges représente le lien entre les populations du Jura et du Palatinat. Le Lynx, espèce protégée au niveau national, bénéficie d'un Plan National d'Action, décliné en un Plan Régional « Massif des Vosges » (PRA Vosges). Les 7 Fédérations de Chasse du Massif Vosgien se sont engagées à participer à des actions de sensibilisation des chasseurs en faveur de l'acceptation de sa présence.

2025 a vu arriver la fin du dossier d'écocontribution sur le Lynx Boréal, ECOLYNX, débuté en 2022 au niveau national et regroupant l'ensemble des 20 fédérations de chasse concernées par sa présence afin de financer des actions de communication, de suivi et des études scientifiques sur son impact sur les populations d'ongulés. Dans ce cadre, la FDC88 a organisé une projection du documentaire « Chasseurs-Proies-Lynx » avec le GIC des Hautes Vallées Moselle-Moselotte en avril 2025. La FDCV est pilote du volet « sensibilisation – communication » de ce projet aux côtés de la Fédération Nationale des Chasseurs.

- **Les réserves naturelles et les sites NATURA 2000 :**

Les Comités Scientifiques des différentes réserves se réunissent environ une fois par an afin de présenter le bilan des actions engagées et de solliciter ses membres sur les opérations à venir.

Il en est de même sur certains des 21 sites NATURA 2000 qui possèdent tous leur document d'objectifs et dont la mise en application ne nécessite pas forcément de réunion du Comité de Pilotage annuelle.

Dans tous ces sites avec un statut particulier de protection, nous veillons à la préservation des pratiques de chasse et à la reconnaissance du rôle de gestionnaire des chasseurs. Nous sommes également de plus en plus souvent confrontés au manque de quiétude nécessaire à toutes les espèces animales.

- **Le Comité du Massif des Vosges et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) :**

La FDCV siège à ces 2 instances et y représente l'ensemble des Fédérations des Chasseurs concernées (7 FDC pour le Comité de Massif et 4 FDC pour le PNRBV). Dans ces 2 structures, nous œuvrons à une meilleure reconnaissance des chasseurs comme gestionnaires et défendons nos pratiques.

Pour la première fois, l'année 2025 a permis d'organiser 2 réunions entre les élus du PNRBV et les élus des 4 FDC concernées. Ce fut l'occasion d'aborder différents dossiers comme le suivi du chamois, le fonctionnement de la chasse, la nécessité de réalisation des plans de chasse et le besoin de quiétude pour la faune, mais aussi le rôle attendu des FDC dans le renouvellement de la charte du Parc. Chaque structure s'est entendue pour renouveler ces rencontres annuellement.

Suite à ces rencontres, le PNRBV a également invité la FDC88 à la Conférence de la Grande Crête afin de présenter les suivis instaurés sur le chamois entre les 4 départements. Cette Conférence regroupe les élus et les structures de loisirs ou de gestion sur les 2 départements 88 et 68.

- **Le projet de repeuplement du Grand Tétras :**

Le PNRBV œuvre à un projet de lâcher de Grand Tétras sur le Massif Vosgien pour renforcer la population résiduelle vosgienne qui est réduite à seulement 2 à 3 oiseaux. La FDC88 a participé à de nombreuses réunions de concertation pour aboutir à des propositions d'actions à mettre en place dans le cadre de ce renforcement. Le Grand Tétras étant considéré comme une espèce parapluie, toutes les actions qui seront engagées pour le favoriser bénéficieront également à tout un grand nombre d'espèces animales dont le Cerf qui a lui aussi un grand besoin de tranquillité et d'espaces ouverts en forêt.

En 2025, la FDCV a participé, aux côtés du PNRBV, au voyage en Norvège pour capturer des oiseaux afin de les transloquer dans le massif vosgien.



- **La réhabilitation de mares en milieu forestier :**



Les mares représentent un milieu très riche en termes de biodiversité et au niveau des amphibiens, elles sont également très utilisées par la grande faune tant pour l'abreuvement en période sèche que pour se débarrasser des parasites. Dans le cadre de l'écocontribution, la FDC88 a initié un programme de restauration / création de mares forestières sur le département, en partenariat avec le Pays d'Epinal.

Durant l'hiver 2025/2026, 5 mares ont ainsi pu être restaurées sur les communes de Moyemont, Hardancourt, Aydoilles, Rambervillers et 2 ont été créées sur la commune de Roville aux Chênes.

- **Les Commissions Communales d'Aménagement Foncier :**

La FDCV poursuit ses interventions au niveau des aménagements fonciers agricoles et forestiers. Elle siège en tant que personne qualifiée en matière de protection de la faune, de la flore, de la nature et des paysages. Nous utilisons ainsi nos connaissances et compétences environnementales et techniques pour sensibiliser et effectuer des propositions contribuant à la mise en valeur et à l'intégration de tous les enjeux cynégétiques, écologiques et patrimoniaux lors de la réalisation des projets d'aménagement.

- **Le projet écocontribué « Sensibilis'haie » :**

L'appel à projet « Plantez des haies », en lien avec le conseil départemental des Vosges, a été arrêté cette année 2025. La FDCV l'a remplacé par une action lancée par la FNC qui fournit plusieurs centaines de kits de plantation prêts à l'emploi aux communes, en échange de leur engagement de bonne gestion et de préservation de la haie.

Ce projet vise à favoriser l'implantation d'une haie d'arbres variés et adaptés au territoire de chaque commune intéressée. Ce dispositif Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie, constitué d'un guide pédagogique et méthodologique mettant en avant l'intérêt d'implanter et d'entretenir les haies sur le territoire communal. Il donne aussi les clés pour s'engager et gérer les linéaires de haie une fois plantés. Ce projet a permis de fournir 2000 plants sur le département cet hiver, il est aussi une façon de matérialiser, par une action commune au service de la biodiversité, les liens qui existent déjà dans beaucoup de communes avec les chasseurs.

COMMISSION GRAND GIBIER

Président de la Commission : Jean-Pierre BRIOT

Membres : Tous les administrateurs, Laurent LALVEE, Alexandre BELLO

La commission, réunie le 14 janvier, a fait le bilan de la campagne écoulée et défini les mesures de gestion des espèces vosgiennes de Grand Gibier.

Espèce Cerf (*Cervus elaphus*) :



Sur 2966 grands cervidés attribués, 2187 ont été réalisés (soit un taux de réalisation de 74%) contre 1965 l'an dernier. La répartition de 483 cerfs, 805 biches, 899 faons est conforme aux directives du SDGC.

Pour les zones à enjeux (sous-massifs 8A, 8B, 8D, 10A, 11B, 12B et 13D) les objectifs de prélèvements atteints prouvent l'implication des chasseurs pour l'obtention d'un équilibre sylvo-cynégétique.

Pour l'espèce, il est indispensable de ne pas augmenter la pression de chasse afin d'éviter d'amplifier le stress important générateur de dégâts forestiers.

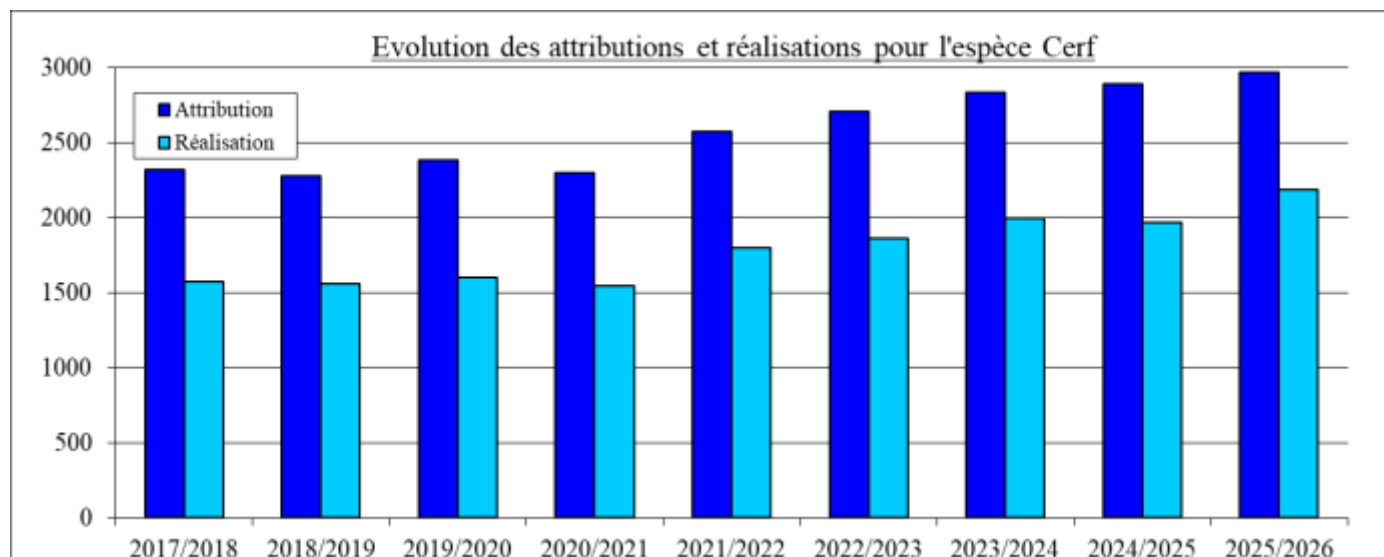
Rappel des règles du SDGC :

- 1) Attributions CEM (année N) < 80% Réalisations biches (année N-1) pour une population établie et en sexe-ratio équilibré, à l'échelle d'un sous-massif ou d'un « groupement cerf ».
- 2) Les réalisations en coiffés de plus de 3 ans ne doivent pas excéder les 2/3 des attributions. Le non-respect de cette règle entraînera le retrait d'un cerf de la catégorie 3 ans et plus pour l'ajouter à la catégorie 1 à 3 ans. Une récurrence l'année suivante provoquera le remplacement d'un bracelet cerf par un bracelet faon. Les cerfs attribués non réalisés seront comptabilisés dans la catégorie cerfs de moins de 3 ans.

Afin d'éviter les dérives de prélèvement des cerfs coiffés durant la chasse au brâme, nous avons préconisé une orientation des tirs pour mieux protéger les cerfs dominants trop jeunes représentant le potentiel de vieillissement des mâles, indispensable au bon fonctionnement de l'espèce. Cette mesure de gestion est la suivante :

Au brâme (du 1/09 au 15/10), dans la catégorie des cerfs âgés de + de 3 ans, les cerfs à empaumures uni ou bilatérale ne pourront être prélevés qu'à partir de la 10^{ème} tête avec 1 an de marge (Minimum 9 ans).

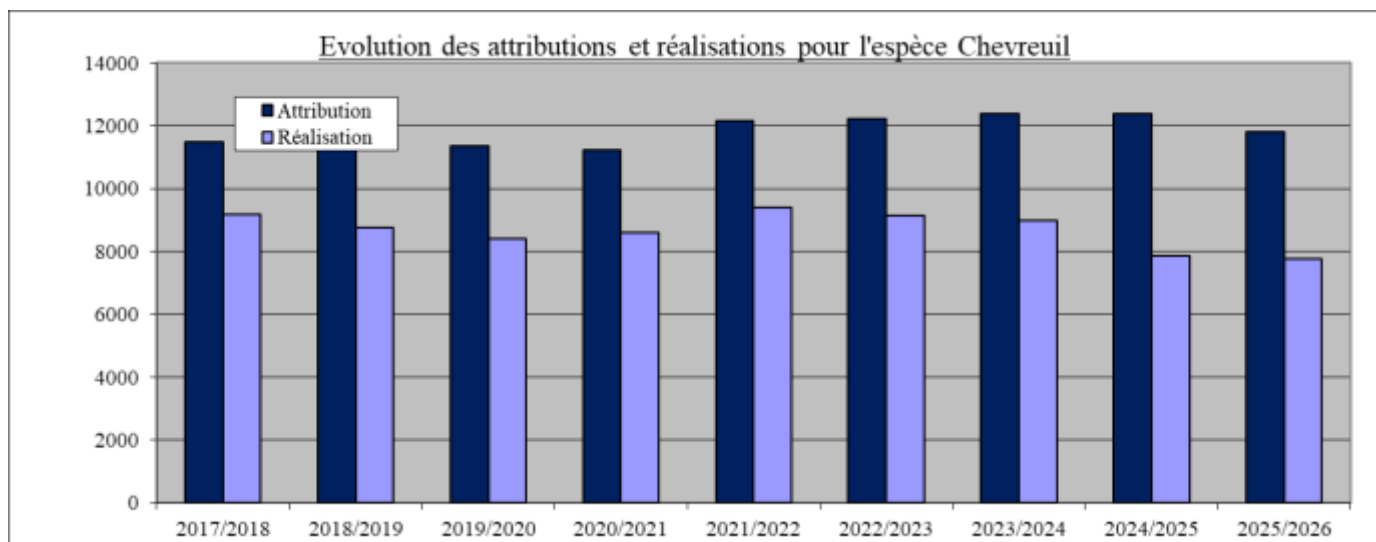
En cas de non-respect, l'année suivante (N+1), 1 cerf de la catégorie + de 3 ans sera soustrait et transféré dans la catégorie ≤ 3 ans. En cas de récurrence, 1 cerf sera retiré de l'attribution N+2 pendant une saison avec l'attribution d'un faon supplémentaire en compensation. Un retour à la normale réapparaîtra en N+3 avec l'application de la même règle.



Espèce Chevreuil (*Capreolus capreolus*) :

Sur 11801 attributions, 7765 animaux ont été réalisés (contre 12388 attribués en 24/25), soit un taux de réalisation de 66%, les réalisations sont à la baisse mais la tendance des attributions est stable en raison des reconstitutions forestières. Le tir d'été a tendance à déraper au détriment des beaux brocards d'avenir. Il serait bon que les chasseurs concernés considèrent que le tir d'été doit s'orienter vers plus d'observation et de retenue afin de récolter de vrais vieux brocards et éliminer les déficients et les têtes bizarres.

Attention à rester vigilants sur les faits de mortalité et de perte de poids constatés dans certains massifs. Face à cela, soyons prudents et attentifs, il ne faut pas hésiter à le signaler aux agents de la FDC qui pourront pratiquer les constats, les statistiques et les analyses nécessaires.



Espèce Chamois (*Rupicapra rupicapra*) :

La baisse des réalisations continue et confirme notre constat de l'an passé : 38 réalisations sur 53 attributions. La présence de grands prédateurs ainsi que les mauvais prélèvements des années passées ont accompagné la chute de la population. Cette saison, nous félicitons les chasseurs qui ont pris conscience de la problématique et qui ont orienté leurs prélèvements vers des chevreaux ou de jeunes animaux. L'effort doit se poursuivre dans le sens d'un devoir de protection de l'espèce. Les résultats des réalisations pour la future campagne et l'analyse profonde de la situation doivent s'appliquer à l'ensemble des territoires de chasse concernés par l'aire de répartition de l'espèce.

Espèce Sanglier (*Sus scrofa*) :

Le prélèvement, situé à plus de 11700 sangliers, est proche de celui de l'an passé. Le taux de réalisation atteint les 74%.

Les premiers constats de dégâts doivent nous interpeller et notre attention se portera sur les quelques secteurs qui restent problématiques pour les dégâts agricoles et pour les finances fédérales, d'autant plus que l'effet subventions de l'état est terminé, mais assorties d'une notion de « pollueur - payeur », c'est-à-dire que les parts variables (taxe à l'hectare par exemple) devront représenter au minimum 30% du montant des recettes. Les conséquences de cette situation ont abouti à une baisse du prix de tous les bracelets grand gibier pour le bien de tous les chasseurs du département.



COMMISSION DEGATS DE GIBIER

Président de la Commission : Bertrand PFEIFFER

Membres : Tous les Administrateurs, Nicolas BRETON, Vincent CANIVET

Pour rappel, les principales missions de cette commission sont :

- La gestion et l'étude des dégâts par espèce,
- L'étude des demandes et des projets de protection des cultures,
- Le suivi des estimateurs départementaux,
- L'étude et le suivi des dossiers de dégâts particuliers ou en contentieux.

La Commission Dégâts de Gibier s'est principalement réunie en groupes de travail au cours de la saison passée.

La récolte 2025 a été plus marquée que 2024 en matière de dégâts de sangliers.



Les sujets n'ont pas manqué et ont été traités tout au long de l'année, souvent dans l'urgence, face aux dégâts ou aux impératifs administratifs et réglementaires. La Commission a donc régulièrement été consultée par mail, ou au cours de groupes de travail spécifiques ou lors des réunions du Conseil d'Administration.

Les principaux points qui y ont été abordés sont les suivants :

- L'analyse des dégâts et des projections avec bilan par secteur ayant pour objectif la sensibilisation des élus, des GIC et des Sociétés de Chasse avant chaque ouverture : affût au 1^{er} juin, battue dans les maïs, ouverture générale et fin octobre, après l'ouverture de l'espèce cerf en battue et le début de la période propice aux battues.
- Le suivi de certains territoires en matière de dégâts, clôtures, actions de chasse et prélèvements, afin de tout faire pour que les dégâts et les populations baissent sur ceux-ci.
- L'étude de demandes spécifiques de mise à disposition de matériel de clôtures sur la zone montagne ou sur des cultures autres que les pois et les maïs, sur des secteurs encore non protégés ou pour des cas particuliers.
- L'étude des demandes de subventions « convention pose, entretien, surveillance clôtures 2025 » et proposition du maintien du taux de 10€/Ha.
- L'étude de certains dossiers d'expertise nationale, des frais d'expertises,
- Les rencontres et les échanges dans un esprit constructif avec le monde agricole, en amont des Formations Spécialisées, afin de faire un point sur les dégâts de gibier mais également proposer, ensemble, certains barèmes d'indemnisation ou avis sur certains des dossiers et recours.
- L'étude et la poursuite de réalisation des éléments du Plan National de maîtrise du sanglier, ce qui a permis de percevoir la dernière tranche de financement. Avec à ce jour, encore des dossiers en suspens du fait de la modification du budget national initialement prévu par l'Etat qui a revu ses engagements à la baisse.

• Estimateurs Départementaux Dégâts de Gibier :

Nous avons réuni à plusieurs reprises les estimateurs en 2025 afin de faire un bilan des dossiers, des dégâts, des problèmes rencontrés, ... et maintenu un accompagnement de ces derniers, tant au niveau réglementaire, qu'administratif et technique.

Les échanges quasi hebdomadaires entre les estimateurs et nos salariés permettent de recueillir des informations en temps réel et de faire un état des problèmes rencontrés sur le terrain. Ainsi, nous pouvons informer rapidement les GIC ou les Présidents de Sociétés de Chasse concernés pour intervenir efficacement sur le terrain, par la chasse, la pose de clôtures ou toutes autres actions.

Le travail de « recrutement » de nouveaux estimateurs s'est poursuivi en 2025, avec la formation d'un nouveau candidat qui a satisfait aux épreuves écrites et à la formation terrain en continue pendant ces 8 derniers mois.

- **Formation Spécialisée Dégâts de Gibier (FSDG) de la CDCFS :**

Tous les dossiers, pour lesquels les exploitants déposent des réclamations ou pour lesquels la FDCV souhaite appliquer un abattement supplémentaire, sont transmis pour étude à la FSDG-CDCFS. Cette formation fixe également les barèmes départementaux d'indemnisation pour l'année en cours, à l'intérieur de fourchettes nationales établies à partir des prix du marché national et mondial.

En 2025, elle s'est surtout réunie sous forme de consultations par mails et d'échanges entre les structures agricoles représentatives et la Fédération, à la suite desquels des consensus ont été trouvés sur tous les dossiers et tous les barèmes, permettant ainsi de proposer à l'Administration des éléments pour la prise des arrêtés préfectoraux.

Par rapport à 2024, en 2025 les barèmes ont :

- Augmenté de 1 % en moyenne concernant les remises en état prairie et ressemis céréales et maïs,
- Baissé de 10 à 20% en moyenne concernant les pertes de récolte.

De plus, concernant 103 communes vosgiennes de la zone montagne, la réglementation nationale nous impose d'indemniser les exploitants à hauteur de 15% supplémentaires par rapport au reste du département pour toutes les remises en état.

En 2025, nous avons aussi été amenés à valider des barèmes « bio » pour toutes les denrées, avec des tarifs souvent plus élevés que les barèmes conventionnels, toutefois l'écart se réduit et certaines denrées bio ont même diminué.



COMMISSION ANIMATIONS ET COMMUNICATION

Président de la Commission : Damien DURAND

Membres : Jean-Jacques CLAUDE, Franck FREMIOT, Amélie GEORGES, Denis VAUTRIN, François GEHIN (GIC Moselle-Moselotte), Arnaud GROSSI (GIC Torelle), Adélaïde CROUVISIER (secrétaire GIC Charmes), Nasthasia ZUKOWSKI (Association des Dianes Vosgiennes), Corinne BARNET, Laurent LALVEE, Tiffany DIEUDONNE

La commission s'est réunie le 27 octobre 2025 pour réaliser un bilan des actions de communication/animations, réfléchir à des nouvelles actions et établir un prévisionnel pour 2026.

La Fédération multiplie toujours ses actions en faveur de la sensibilisation cynégétique et environnementale grâce à un grand nombre d'opérations tant en direction des scolaires que du grand public. Parmi celles-ci, on retrouve un certain nombre de rendez-vous annuels récurrents :

- La participation à des manifestations départementales en direction des scolaires ou du grand public en ayant souvent recours à l'utilisation de la Mobil'Faune 88 notamment dans le cadre des interventions pédagogiques. Plusieurs animations grand public ont eu lieu comme la présence à une journée au magasin Décathlon d'Epinal, à la Fête de la biodiversité à Epinal ou à la Fête de la forêt à Thaon les Vosges. De plus, une trentaine d'animations scolaires ont été réalisées cette année dont les animations sur les hirondelles ou les opérations de plantations de haies dans les écoles. Au total, environ 1200 enfants ont été sensibilisés au cours de nos interventions scolaires durant l'année écoulée.
- Les journées de chasse à Tignécourt avec invitation des associations spécialisées, des chasseresses ou des bénévoles œuvrant pour la FDC88 : 6 journées ont été organisées cette saison.

Retour sur quelques actions phares de cette année :

- **Le projet d'écocontribution « J'aime la nature propre » :**

L'objectif de ce projet est de réaliser une action écocitoyenne et participative de collecte de déchets dans les espaces naturels en partenariat avec les usagers de la nature. Cette opération est aussi l'occasion d'accueillir des non-chasseurs au sein des sociétés de chasse participatives et ainsi de partager un moment riche en échanges et en explication sur le rôle de la chasse, les actions des chasseurs et le respect de la nature et de sa quiétude.



En mars 2026, la FNC a renouvelé ce projet sur l'ensemble du territoire durant

le week-end des 7 et 8 mars derniers. La FDCV a ainsi supervisé 28 sites de collecte répartis sur 39 communes dont 2 opérations avec des enfants. Cette opération a permis de collecter sur le département 11.6 tonnes de déchets pour un volume d'environ 78 m³, cela grâce à l'intervention de plus de 760 bénévoles.

- **La tenue d'un stand d'animation au Salon de la Chasse et de la Pêche à Epinal :**

Les 3 et 4 mai 2025, la FDCV a participé au Salon de la Chasse et de la Pêche organisé au Centre des Congrès à Epinal. Malgré une faible affluence des visiteurs sur ce salon, nous avons pu présenter la faune de notre département et répondre aux questions d'environ 2000 personnes sur les deux jours.



- **Réalisation d'une conférence sur le Cerf à Thaon les Vosges :**

M. Jean-Pierre BRIOT a animé une conférence grand public sur la biologie et la gestion du cerf, le 28 novembre 2025, à Thaon les Vosges. Une cinquantaine de personnes ont répondu présent à cette occasion et ont pu profiter d'une salle décorée avec des animaux naturalisés de la grande collection de la FDCV.



Les projets de la Commission :

Pour 2026, la FDCV s'est engagée dans plusieurs actions de communication aussi bien à destination du grand public que des scolaires. Elle sera présente sur plusieurs manifestations comme la Fête de la biodiversité à Epinal.

Le matériel pédagogique ainsi que la Mobil'Faune sont également à la disposition des sociétés de chasse qui souhaitent s'investir à leur échelle et travailler à la sensibilisation du public.

Un des projets toujours en cours est le travail engagé sur le devenir des collections d'animaux naturalisés achetées par la FDCV (celle du Musée de la Faune Lorraine de Xonrupt et celle de M. Bernard COLTE, ancien taxidermiste décédé) afin d'aboutir à une mise en valeur de celle-ci accessible au grand public dans un ou plusieurs lieux du département.

COMMISSION ANTIBRACONNAGE ET FORMATIONS

Président de la Commission : Romain NAPPE

Membres : Bruno DEMANDRE, Damien DURAND, Arnaud GROSSI, Bertrand PFEIFFER, Denis VAUTRIN, Joseph DIDIER (ADGCP88), Denis BRETON (Louvétier), Vincent CANIVET, Maxime LABEDIE, Alexandre BELLO, Théo LAFOSSE

Antibraconnage

En 2025, les missions de police de la chasse et de surveillance antibraconnage ont mobilisé les agents de développement sur environ 110 journées :

- 48 journées dédiées à la surveillance des territoires et aux contrôles Chasse de jour comme de nuit,
- 69 journées dédiées à la constatation des infractions et à la rédaction des procédures.

Pour réaliser celles-ci, ils se sont appuyés sur les services des gardes-chasse particuliers, de la Gendarmerie Nationale ainsi que de l'OFB. Des sorties communes ont été régulièrement organisées pour des actions de contrôles particulières (opérations ciblées lors du brame du cerf) ou lors d'opération de contrôle des actions de chasse.

En 2025, la FDCV a été dotée de terminaux permettant de dresser des Procès-Verbaux Electroniques (PVe) destinés à remplacer les carnets de timbres-amende papiers utilisés jusqu'alors par les agents. Cette solution, après une phase d'adaptation, permet d'optimiser les verbalisations et offre au contrevenant plus de latitude concernant les possibilités de paiement de la contravention.

Au global sur 2025, les agents ont relevé 20 infractions concernant l'application du SGDC sur les règles concernant l'agraineage, la sécurité lors des actions de chasse, le plan de gestion sanglier et le plan de chasse.

Formations

La FDCV propose chaque année différentes formations pour les chasseurs et non-chasseurs. La principale est la **formation à l'examen du permis de chasser** qui a accueilli 184 candidats pour 2025. Parmi eux, 110 candidats ont été reçus à l'examen et ont rejoint les rangs des chasseurs vosgiens. La préparation des plus jeunes est également une activité phare du service terrain grâce à la **formation « Chasse accompagnée »** qui a permis à 22 jeunes et 31 tuteurs d'obtenir leur carte permettant de chasser avec une arme pour deux pendant un an.

La sécurité des chasseurs est également un point clé dans les formations fédérales grâce au partenariat avec le Conseil Départemental, l'OFB et l'ONF pour la **formation des organisateurs de chasses collectives** qui a permis d'accueillir 19 candidats à Tignécourt, sur le site de la forêt départementale.

2025 a également permis de mettre en place les premières **formations « décennales sécurité »** en présentiel, pour les personnes ne souhaitant pas la réaliser depuis chez eux devant leur ordinateur. Ces formations sont organisées de manière délocalisée par les GIC, n'hésitez donc pas à vous rapprocher du président de GIC de votre secteur si cette possibilité de formation vous intéresse.

Deux journées de **Formation Obligatoire « Chasse à l'Arc »** ont été organisées sur le site de l'Auberge du Ruxelier à Cheniménil pour 34 candidats.

Un stage de **formation au piégeage** a également été mis en place, permettant à 23 candidats d'obtenir l'agrément.

Pour la première année, une **formation « Secours Canin »** a été organisée dans les locaux de la FDCV et a rassemblé 10 participants désireux d'apprendre les gestes pour venir en aide à nos compagnons à quatre pattes.

L'ensemble de ces formations est possible grâce à une équipe importante de bénévoles sans qui elles ne pourraient pas être réalisées, qu'ils en soient vivement remerciés ! Ces formations seront reconduites en 2026 en fonction du nombre de candidats.



ASSOCIATION DES GARDES-CHASSE PARTICULIERS DES VOSGES (ADGCP88)



Président : Joseph DIDIER

Ce début d'année 2026, l'Association des Gardes de Chasse Particuliers des Vosges confirme son rôle essentiel au service des territoires. Forte de ses **89 adhérents**, elle rassemble des femmes et des hommes engagés au quotidien dans des missions variées et indispensables : **aménagement, surveillance, sécurité, contrôles, application de la police de la chasse et de l'environnement, régulation, information**, ainsi qu'une **collaboration étroite avec la FDC88 et les agents du service terrain**.

Guidés par des valeurs fortes, les gardes particuliers œuvrent dans un esprit de respect et de passion pour la nature :

"C'EST DANS L'INTENSE ADMIRATION DES OEUVRES DE LA NATURE ET DANS LE PLUS PROFOND RESPECT DE SES LOIS QUE RESIDE LA VERITABLE NOBLESSE DES GARDES PARTICULIERS. HORS CET ETAT D'AME, CHASSE ET PECHE NE SERAIENT QU'UN VULGAIRE JEU DE MASSACRE"

Aujourd'hui, la majorité de nos gardes se situe dans une tranche d'âge de 60 à 75 ans et plus. Il est donc essentiel de préparer l'avenir en suscitant des vocations. Les jeunes représentent une relève précieuse, tout comme la **féminisation de la chasse, et de la garderie**, qu'il est important d'encourager.

Des formations modules 1, 3, 4 et 5 ont lieu chaque année selon le nombre de candidats, si vous êtes intéressé merci de nous contacter par mail : adgcp88@gmail.com

L'association lance également un appel à ses membres pour renforcer son dynamisme : **rejoindre le conseil d'administration et contribuer au renouvellement de son bureau**.

Être garde particulier, c'est avant tout savoir :

accueillir, écouter, rassurer, respecter et faire respecter.

Ces valeurs fondamentales doivent toujours primer sur la sanction.

👉 **Vous êtes intéressé(e) par ces missions ou si vous souhaitez vous engager à nos côtés ?**
N'hésitez pas à **nous contacter** pour obtenir des informations ou rejoindre l'association.



ASSOCIATION POUR LA GESTION ET L'AMELIORATION DU GRAND GIBIER DANS LES VOSGES (AGAGG)



Président délégué : Christian FUZELIER

La saison 2025 / 2026 est quasiment close et un bilan peut être fait

Le grand gibier semble avoir souffert dans notre département durant cette période. De très nombreux territoires se plaignent des chutes des populations qui ont amené des prélèvements très aléatoires d'un secteur à un autre. En premier lieu, le chevreuil semble le plus impacté et les strongyloses (pulmonaires et intestinales) en sont vraisemblablement à l'origine. Les grands cervidés souffrent plus des prélèvements inconsidérés et irresponsables demandés et réalisés dans le but de leur éradication par une certaine administration. Pour leurs responsales, les maux de la forêt seraient donc la conséquence de la présence du gibier mais pas de sa gestion !! Permettez-moi d'en douter. Si la montagne se dépeuple, la plaine fait de beaux et bons prélèvements (quantitatif et qualitatif). Le chamois paye toujours un lourd tribut dû à la présence du lynx dans nos massifs. Quant au sanglier, sa présence est très disparate d'un massif à l'autre. Il semblerait que la montagne ait bien prélevé par rapport à la plaine qui a vu les dégâts exploser cette année. Le montant des indemnités s'en est ressenti. Les dégâts constatés en ce début d'année laissent à penser que cela va se répéter. Le loup, bien présent dans notre département, « prédate » aussi sa part.

Sans être alarmiste, il faut néanmoins s'interroger sur l'avenir du grand gibier dans nos forêts. Nous sommes sur le terrain tous les jours de l'année et connaissons parfaitement nos territoires et leur gestion devrait donc être en premier lieu de notre responsabilité. Il est nécessaire que nous reprenions la main sur cette situation qui nous échappe un peu. Soyons actifs et responsables car tout le monde décide pour nous et nous sommes les seuls à payer. **Trouvez l'erreur...**

Pour être crédible il faut avoir des connaissances et être reconnu. C'est dans cet esprit que nous organisons le BREVET GRAND GIBIER tous les ans. Il aura lieu cette année le 27 juin et il est encore temps de s'inscrire. L'an dernier 16 candidats l'ont réussi.

La sécurité est un leitmotiv pour nous. Nous le rappelons à toutes occasions et nous organiserons le 5 septembre prochain une formation au perfectionnement au tir de chasse. C'est gratuit et ouvert à tous.

Nous participons comme tous les ans à l'exposition des trophées à la Rotonde. Vous pouvez y faire coter vos beaux trophées (cerfs, brocards, chamois ou sangliers).

Nous restons optimistes et motivés pour que la chasse au grand gibier qui est pratiquée par tous les chasseurs du département reste attractive, raisonnable et abordable.

En St Hubert, très bonne saison à venir à toutes et tous.



L'UNION NATIONALE POUR L'UTILISATION DES CHIENS DE ROUGE (UNUCR88)

Président : David DUVOID

Notre association compte 34 conducteurs agréés de l'UNUCR, engagés au service des chasseurs.



Présents sur le terrain tout au long de l'année, ils interviennent pour la recherche au sang du grand gibier blessé, contribuant ainsi à une pratique de la chasse plus responsable et respectueuse du gibier.

L'association participe également à différentes manifestations cynégétiques et organise des épreuves officielles de recherche au sang, afin de promouvoir la formation, la

compétence des conducteurs et le travail des chiens de rouge.



Ce que doit savoir un chasseur de Grand Gibier :

Les conducteurs de chien de rouge sont souvent confrontés aux erreurs commises après le tir.

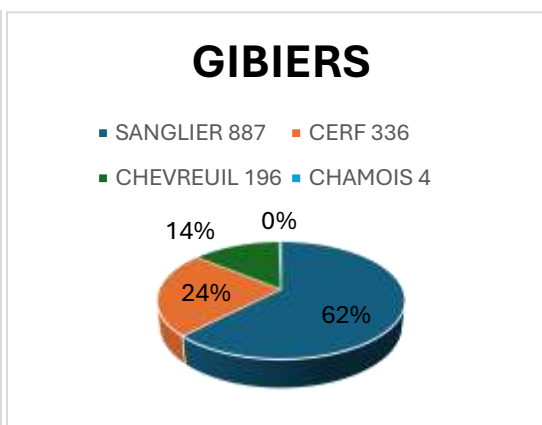
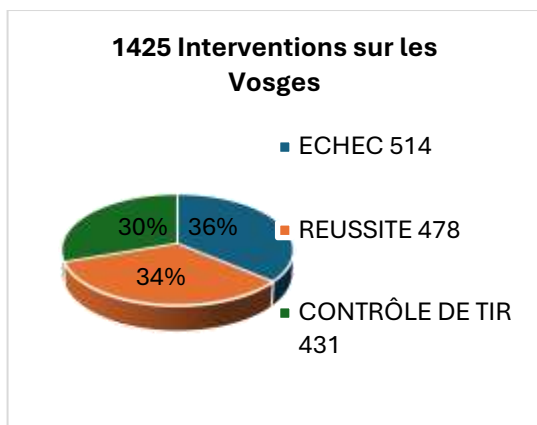
Bonnes pratiques :

- Balisage de l'Anschluss
- Marquage du poste
- Balisage de la direction fuite
- Animal suivi trop tôt est souvent perdu

Pour les plus courageux, la gestion après le tir est abordée au Brevet Grand Gibier, seule formation valable sur le sujet.



Bilan de la saison 2025/2026 :



ASSOCIATION DES CHASSEURS A L'ARC DES VOSGES (ACAV)

Président : Jean-François HOUOT



Vous êtes intéressé par la chasse à l'arc ou vous voulez simplement vous informer à ce sujet, alors contactez l'Association des Chasseurs à l'Arc des Vosges. Cinq instructeurs FFCA sont à votre disposition pour vous apporter toute l'aide dont vous avez besoin, aussi bien pour découvrir le monde de la chasse à l'arc que l'initiation au tir à l'arc de chasse, mais également pour de questions plus pointues concernant le matériel, par exemple.

Les entraînements ACAV

Des entraînements ont lieu habituellement tous les premiers samedis après-midi du mois. N'hésitez pas à prendre contact pour quelques heures de découverte. Possibilité de prêt de matériel à cette occasion.

Un entraînement approprié et encadré permet de se perfectionner plus rapidement et de profiter de l'expérience d'archers confirmés.

L'AG de l'ACAV

L'assemblée générale de l'ACAV se tiendra le samedi 20 juin 2026 à 10h00 à l'auberge du Ruxelier à Cheniménil. Elle sera suivie du repas de l'association.

Un parcours sur cibles 3D est prévu durant le week-end

Les JFO (Journée de Formation Obligatoire)

Les inscriptions se font auprès de la Fédération des Chasseurs.

Deux sessions sont habituellement organisées dans l'année, en fonction du nombre d'inscrit.

Vous pouvez retrouver les informations concernant les activités de l'association sur le site de l'ACAV : www.acav88.fr ou sur le groupe Facebook ACAV88



ASSOCIATION DES PIÉGEURS RÉGULATEURS AGRÉÉS DES VOSGES (APRAV)



Président : Alain GOUSY

141 piégeurs ont adhéré en 2025 contre 138 l'année précédente. Depuis quelques années, nous nous maintenons à plus ou moins 140 adhérents malgré les crises sanitaires et les difficultés croissantes liées à l'évolution de la réglementation. Avec ce contexte, nous pouvons donc nous satisfaire d'avoir une stabilité dans le nombre d'adhérents, et nous les remercions tous ici. Toutefois, nous devons continuer nos efforts pour fédérer et rassembler encore plus de piégeurs afin de défendre au mieux cette activité.

Après la tenue de notre assemblée générale en mars 2025, notre association a tenu son habituel stand à l'exposition des trophées de cerfs et de chamois organisée par la FDCV en avril. Au mois de mai, nous avons organisé une journée de pêche à la pisciculture de Xertigny. Je tenais à remercier tous les présents et toutes les personnes qui ont contribué à la réussite de cette journée.

Par la suite, en septembre, nous avons participé à la formation de 23 nouveaux piégeurs.

Enfin, les dirigeants de l'APRAV ont participé aux différentes réunions de la CDCFS (Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour faire entendre la voix des adhérents et défendre l'activité de piégeage. Fin 2025 et début 2026, le bureau de l'association a travaillé en étroite collaboration avec la FDCV et a participé aux commissions départementales spécialisées sur les « nuisibles » pour le futur classement des espèces du groupe 2.



Le renouvellement du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 2 (renard, fouine, corbeau freux, corneille noire, étourneaux...) doit arriver pour cet été. Toutefois, les déclarations de dommages (toutes espèces, renard, fouine, corbeaux, ...) sont trop peu nombreuses à arriver et il est vraiment important de vous mobiliser pour faire remonter les dégâts et nuisances dont vous pouvez avoir connaissance sur le terrain, ainsi que vos bilans de captures, à retourner à la FDCV et à la DDT courant juillet. Ces informations sont essentielles pour justifier la présence, l'impact et le classement des différentes espèces.

Nous notons encore cette année, une recrudescence des demandes d'intervention sur les ragondins et les rats musqués, notamment autour d'étangs privés mais également sur les cours d'eau publics. Une convention a été signée avec VNF afin de réguler ces espèces causant de lourds dommages à ses installations.

Et pour les fouines dans les habitations ou sur les véhicules, il ne se passe pas une semaine sans un appel !

Encore une fois, rien ne pourrait se faire sans vous et j'en profite pour remercier les piégeurs qui œuvrent toute l'année, que ce soit pour intervenir vers les particuliers ou pour l'association.

LE CLUB NATIONAL DES BECASSIERS VOSGES (CNB88)

Président : Claude CHARNOT

Notre assemblée générale ordinaire s'est tenue le 5 septembre 2025 au restaurant le KG à Bainville aux Saules, en présence des invités : Julien KLINKEBERG, responsable technique de l'OFB et de Nicolas BRETON, technicien de la FDC88.



Pour la saison 2025/2026 dans les Vosges, les principales activités du CNB88 ont été les suivantes :

- Tenue d'un stand au salon « Chasse/Pêche » au parc des expositions à Epinal les 3 et 4 mai 2025,
- Participation au 73ème congrès national du CNB à Arc-et-Senans du 6 au 8 juin 2025,
- Le 6 décembre 2025, des membres du club se sont retrouvés sur le territoire de chasse de Tignécourt, géré par la FDC88, pour une journée de chasse à la bécasse en binôme avec leurs chiens,
- Deux territoires de chasse, Offroicourt 90ha et Dignonville/Bayecourt 240ha, sont devenus partenaires du CNB88 pour accueillir des bécassiers
- Publication d'articles dans la revue « Chasseurs de l'Est » et « La Mordorée »



La saison bécassière 2025/2026 fut encore très bonne avec l'arrivée des premiers oiseaux fin-octobre, dont la présence fut continue jusqu'en février. Grâce l'application Béc@notes, et les 53 comptes-rendus de sorties totalisant 88 heures, l'Indice Cynégétique d'Abondance des Vosges obtenu est de 43.

La collecte des ailes a permis de déterminer un âge ration jeune/adulte de 65% ce qui traduit un bon succès reproducteur.

Contact : ccharnot@gmail.com



ASSOCIATION DES DIANES VOSGIENNES

Président : Nasthasia ZUKOWSKI

Cette association, relancée le 30 janvier 2025, a été dynamique tout au long de l'année, elle compte actuellement 37 adhérentes.



Tout d'abord, l'association a été présente lors de l'opération « J'aime la nature propre » organisée notamment sur le site d'Épinal le 15 mars, mais nous avons aussi tenu un stand à l'exposition des trophées à Thaon-les-Vosges en avril, au salon de la chasse d'Épinal en mai et à la journée des associations du magasin Décathlon d'Épinal en septembre.

Dans un second temps, l'association a organisé des moments conviviaux entre femmes :

- Sanglier courant à charmes
- Repas convivialité au restaurant du Ruxelier
- Soirée Brame et Conférence à Fontenois-la-ville (70) avec Jean-Paul GRANDJEAN et l'association des chasseresses de Haute-Saône, suivi d'un repas au restaurant
- 2 soirées cinéma pour le visionnage de Chasse gardée 2
- 2 journées de chasse sur le site de Tignécourt dédiées aux chasseresses
- Plusieurs invitations entre chasseresses de l'association

L'année qui arrive se promet d'être également riche en partage avec de nouveaux projets tels qu'un cinétir, une sortie brame / observation, l'envie de découvrir une autre approche de la chasse en rencontrant l'association des chasseurs à l'arc, une journée Ball Trap, des soirées cinémas.



Le bureau a une réelle volonté d'apporter une image positive de la chasse par le biais du partage, de la convivialité et d'être également présent lors des rassemblements comme l'exposition des trophées, la journée « Associations » au magasin Décathlon d'Épinal, afin de défendre cette passion et d'apporter notre soutien aux instances cynégétiques.

Pour tous renseignements, ou demande d'adhésions, n'hésitez pas à contacter Nasthasia au 07.65.81.77.16 ou par mail nasthasia.zukowski@laposte.net



L'écho.vosges
 Création graphique et impression
 de vos supports de communication

Rapidité Brochures Affiches En-têtes de lettres
 Flyers Cartes de visite Impression
IMPRIMERIE NUMÉRIQUE
 Livrets Plastification BAT Création
 Qualité Personnalisation Dépliants PAO
 Enveloppes Auto-édition Reliure métallique

03 29 29 12 12 - 1 place Baudoin, 88000 EPINAL

ARMURERIE
Beau Repaire

Bulgnéville

Armurerie SFP
 Clément Boulangest
 Artisan Armurier diplômé de l'École de Liège
 339 Rue Hector Berlioz 88650 Anould
 03 29 57 35 39

www.aubienaller.com
ARMURERIE Julien WEBER

 "AU BIEN ALLER"
 88150 CHARMES - 03 29 37 26 95

DECATHLON
 EPINAL 03 29 81 18 70

ARMURERIE BARRAS
VITTEL CHAS'TIR

Ball trap sanglier courant pas de tir 50 .100 et 200M
 Des professionnels diplômés à votre service
 Chemin du haut vittel 88800 They sous Montfort
 Tel magasin : 03 29 08 20 23
 Ball trap : 03 29 08 22 22
 Mail : armurerie.barras@orange.fr

Ets HERBIN
 FABRICANT CLOTURES ELECTRIQUES
 EFFAROUCHEUR ULTRASON

71220 CHEVAGNY - SUR - GUYE
 Tél. 03 85 24 65 23 - Fax 03 85 24 68 83
 www.clotures-herbin.fr
 www.clotures-electriques.com

TRACERF

La Traçabilité du gibier

LA BOUCHERIE RESTAURANT
 LE PROFESSIONNEL DE LA VIANDE

La Boucherie Epinal
 «Au dessus de Salet» - RD46
JEUXEY
 03 29 39 16 72

Restaurant
LA FABRIQUE

Est Multicopie
 GROUPE KONICA MINOLTA

40 ANS